



CHS-CT 25 mai 2021 Déclaration liminaire

Madame la Présidente, l'Intersyndicale du CHS-CT 76 vous souhaite la bienvenue pour votre premier CHS-CT en tant que Présidente.

Nous tenons à lire en préambule de cette réunion cette déclaration liminaire dans le respect des textes en vigueur.

D'autant plus que celle-ci se tient dans un contexte très particulier :

- de pandémie. La COVID bouleverse les modalités et méthodes de travail avec la distanciation physique des collègues, le port du masque en continu, la généralisation du télétravail, le développement des réunions en distanciel avec des outils largement perfectibles...

- de transformation de nos instances avec la création des Comités Sociaux d'Administration. Le but étant de réduire les droits des agents en fusionnant les Comités techniques et les CHS-CT, instances représentatives et mettant fin ainsi à l'interdirectionnalité, obtenue à l'issue des combats syndicaux de 1989.

Alors qu'à l'inverse dans ses réformes administratives (fusion de services, réformes des statuts de la fonction publique, mobilité fonctionnelle et géographique...) le pouvoir politique va lui désormais dans le sens de l'interdirectionnalité.

- et dans un cadre de restructurations tous azimuts de nos administrations.

Il nous paraît indispensable au vu de ce tableau noir de revenir sur différents points auxquels nous sommes très attachés :

- Le respect des règles de fonctionnement des CHS-CT, notamment la transmission de tous les documents nécessaires et utiles et cela dans le délai minimal de 15 jours.

- Concernant le budget du CHS-CT, les dépenses doivent concerner des projets exemplaires, innovants, relever d'un caractère d'urgence et ne pas entrer dans le champ bâtimentaire.

Or, quelques devis joints concernent des dépenses de renouvellement de matériels et de l'entretien bâtimentaire.

Les représentants des personnels au CHS-CT 76 ont toujours tenu à privilégier les crédits d'impulsion, les dépenses d'urgence, les formations et la mise en œuvre des recommandations des acteurs de prévention (médecin de prévention et Inspecteur Santé et Sécurité au Travail)

Nous veillerons à l'application de ces doctrines.

Dans le cadre de ce CHS-CT 76, nous tenons particulièrement à attirer, madame la Présidente, votre attention sur les fiches de signalements émanant de la DRFIP 76.

Une fois de plus, sont présentées de nombreuses fiches de signalements dont une majorité concerne les services d'accueil.

Nous ne cessons d'intervenir sur ce point depuis plusieurs CHS-CT pour dénoncer les conditions d'accueil et la responsabilité de la DRFIP 76 avec pour corollaire une montée de la violence des usagers à l'encontre de nos collègues.

Manifestement, les réponses apportées par la DRFIP 76 n'ont eu pour effet que de dégrader plus encore cet accueil au vu du nombre toujours croissants des fiches de signalements.

Nous demandons à ce que la DRFIP 76 mette en place les moyens effectifs pour que les agents d'accueil ne soient plus les cibles d'agressions intolérables.

Pour l'Intersyndicale, cela passe par des emplois suffisants avec la réception de tous les usagers dans de bonnes conditions. Cela s'applique, bien entendu à la création des emplois nécessaires dans l'ensemble de nos services pour réaliser nos missions de service public. L'embauche de vigiles et la rédaction de fiches de signalements à répétition ne sont pas LA solution sur le long terme. Cela ne peut être que pour gérer l'urgence et mettre nos collègues en sécurité.

L'agressivité des usagers relève-souvent d'une impossibilité de pouvoir nous contacter.

Un service d'accueil de la taille de celui de Rouen, fermé l'après midi, ne permet pas cela. L'accueil sur rendez-vous n'est pas un accueil digne de ce nom.

Le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) ne doit pas se faire du tout ! et encore moins sur le dos des agents et celui des usagers

Les organisations syndicales présentes à ce CHS-CT réitère leur opposition totale et entière à ce projet de casse du réseau de la DGFIP.

Pour finir, nous rappelons que nous demandons toujours le recrutement d'un médecin de prévention, plus que nécessaire pour une administration qui se dit à l'écoute de ses agents.

Reste à savoir de quelle écoute nous parlons....